

JOURNEY TO OPEN SCIENCE

Ressources complémentaires

Installation du jeu

1. Télécharger le jeu dans la version choisie sur la page : <http://doc-pedagogie.u-bordeaux.fr/>
2. Copier et décompresser le fichier zip dans un dossier.
3. Lancer le jeu en activant le fichier exécutable « **JOS.exe** »

Objectifs pédagogiques visés

- OP1 Décrire l'existence d'une relation contractuelle entre auteur et éditeur (cession de droits à un éditeur scientifique)
- OP2 Lister les possibilités offertes par la loi République numérique au-delà des contrats (blocages et leviers juridiques)
- OP3 Identifier les différents modes d'accès à l'information : avantages et limites (modèle éditeur commercial (évaluation des chercheurs) / modèle science)
- OP6 Identifier le fait que toutes les universités / communautés universitaires n'ont pas le même accès à l'information scientifique
- OP7 Identifier l'impact sociétal de l'accès au savoir scientifique au-delà de l'université
- OP8 Associer les différents modes de publication à la pérennité des accès aux contenus
- OP9 Différencier les différents types d'accès : avec ou sans code, barre de recherche ouverte / modèles parallèles : réseaux sociaux de chercheurs/ diffusion illicite) -> vision utilisateur



JOURNEY TO OPEN SCIENCE

Tableau synthétique de la répartition des objectifs pédagogiques dans le jeu en lien avec la carte mentale et les Post-it du cahier pédagogique (Accessible en fin de jeu)

Objectifs pédagogiques	Code carte mentale	Contenus du carnet pédagogique accessible en fin de jeu	Inscriptions sur les POST-IT
OP9	A	Le DOI est l'identifiant unique d'un document numérique, attribué par l'éditeur. Il est très important car il permet de retrouver de façon univoque et pérenne une publication en ligne.	DOI (Digital Object Identifier)
OP3 OP6	B	Dans le modèle traditionnel de la publication scientifique, les travaux, numériques ou non, sont payants, acquis par les universités soit sur abonnement annuel à une revue, soit par achat à l'article. La transition vers la science ouverte oblige à penser de nouveaux modèles économiques pour maintenir l'activité éditoriale tout en libérant l'accès aux publications. En fonction de leur budget, les universités ne disposent pas des mêmes accès à la documentation scientifique. Voir : https://formadoct.doctorat-bretagneoise.fr/c.php?g=491513&p=3362581	Accès restreint aux publications scientifiques
OP3	E	Les bibliothèques universitaires possèdent des documents physiques dans leurs collections mais celles-ci ne peuvent couvrir l'ensemble des publications scientifiques. Dans certaines disciplines, la majorité des écrits scientifiques est publiée uniquement au format numérique, et l'imprimé est devenu marginal.	Accès aux documents physiques en bibliothèques universitaires
OP3	F	L'accès en ligne aux publications s'est beaucoup développé ces vingt dernières années. Cependant certains articles anciens ne sont disponibles que sur support papier. La version numérique est parfois indisponible, par exemple lorsque l'Université n'est pas abonnée à la revue. Dans certains cas, l'auteur peut envoyer sa publication librement. Lorsque les versions imprimée et numérique ne sont pas accessibles, cela peut être une solution pour accéder au document ; il suffit alors de contacter l'auteur par mail.	Accès aux publications en ligne
OP3	G	Pour une publication non présente dans une BU, il est possible d'utiliser le service du Prêt entre bibliothèques pour la faire venir depuis une autre bibliothèque. Il est intéressant d'interroger le Sudoc pour connaître les bibliothèques qui la possèdent. La demande doit être faite dans la bibliothèque de son université ; les modalités de ce service diffèrent d'un établissement à l'autre.	PEB (prêt entre bibliothèques)



JOURNEY TO OPEN SCIENCE

Objectifs pédagogiques	Code Carte mentale	Contenus du carnet pédagogique accessible en fin de jeu	Inscriptions sur les POST-IT
OP3	H	<p>L'accès à une publication dépend de son mode de diffusion. La diffusion via un éditeur commercial se traduit le plus souvent encore par un accès payant (abonnement par les institutions) à une base de données permettant de récupérer le texte intégral. Des modes de diffusion alternatifs se développent avec les archives ouvertes (HAL, ArXiv..) ou des revues publiées nativement en open access pour permettre à l'utilisateur final de lire les publications gratuitement.</p> <p>Le modèle éditeur commercial : les contrats d'édition imposent généralement la cession des droits de l'auteur en faveur de l'éditeur. En cédant ses droits, l'auteur renonce à la jouissance de ses droits patrimoniaux ; il n'est donc plus en mesure d'auto-archiver immédiatement son article dans des archives ouvertes (post-print).</p> <p>Dans le modèle de la science ouverte, on distingue 3 types principaux de revues en accès ouvert :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le modèle de la revue en accès ouvert et entièrement gratuite : ce sont des revues à comité de lecture dans lesquelles les articles sont accessibles gratuitement dès leur publication. Exemples : OpenEdition, épi-revues ou Open U Journals. Le Directory of Open Access Journals (DOAJ) propose une liste de revues gratuites répondant à des critères de transparence de politique de la revue, d'accessibilité et de respect des droits d'auteur. -Le modèle de la revue en accès ouvert payant (avec APC) ou modèle «auteur-payeur» : des frais de publication (« Author Processing Charges », APC) sont demandés aux auteurs ou à leur laboratoire. -Le modèle « hybride » : ce sont des revues qui permettent aux auteurs de publier leurs articles en accès ouvert, suite au paiement d'APC, mais qui ont aussi une grande partie des articles accessibles par abonnement. La plupart des grands éditeurs (Springer, Wiley, Elsevier...) proposent des revues hybrides mais c'est un modèle pervers car l'université paie deux fois : directement par l'abonnement à la revue, et indirectement par les frais des publications (APC). <p>Les archives ouvertes (Open Archives) constituent une des solutions alternatives au modèle économique de l'édition scientifique traditionnelle. Il s'agit de l'auto-archivage par les chercheurs de leurs productions scientifiques, essentiellement des articles (mais pas seulement) dans des entrepôts numériques ouverts dédiés (cette solution est appelée la voie verte).</p>	Circuit de publication scientifique
•OP1	I	<p>Les chercheurs, auteurs des publications, sont liés à l'éditeur par un contrat. Dans ce contrat, ils cèdent leurs droits d'auteur soit à titre exclusif (seul l'éditeur a le droit de diffuser ce contenu), soit à titre non-exclusif (l'auteur peut rediffuser le contenu par d'autres moyens, dont par lui-même). L'utilisation de licences libres autorise tout tiers à rediffuser l'article, sous réserve d'indiquer le nom de l'auteur.</p>	Modalités de cession des droits d'auteur
•OP2	J	<p>On appelle "embargo" une période durant laquelle l'éditeur conserve l'exclusivité de la diffusion de la publication. Quand l'embargo est terminé, l'auteur est autorisé à rediffuser lui-même son travail. La loi pour une République numérique prévoit que tout chercheur dont la recherche est financée au moins par moitié par des fonds publics, et dont les travaux scientifiques sont publiés dans une revue scientifique, peut auto-archiver la version finale de son manuscrit acceptée pour publication dans une archive ouverte, quels que soient les termes du contrat d'édition passé avec l'éditeur, étant donné que la loi prévaut sur le contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> -sans embargo si l'article est en accès gratuit sur le site de la revue, - après un embargo de 6 mois maximum dans le domaine des sciences, de la technique ou de la médecine et de 12 mois dans le domaine des sciences humaines et sociales. 	Embargo



JOURNEY TO OPEN SCIENCE

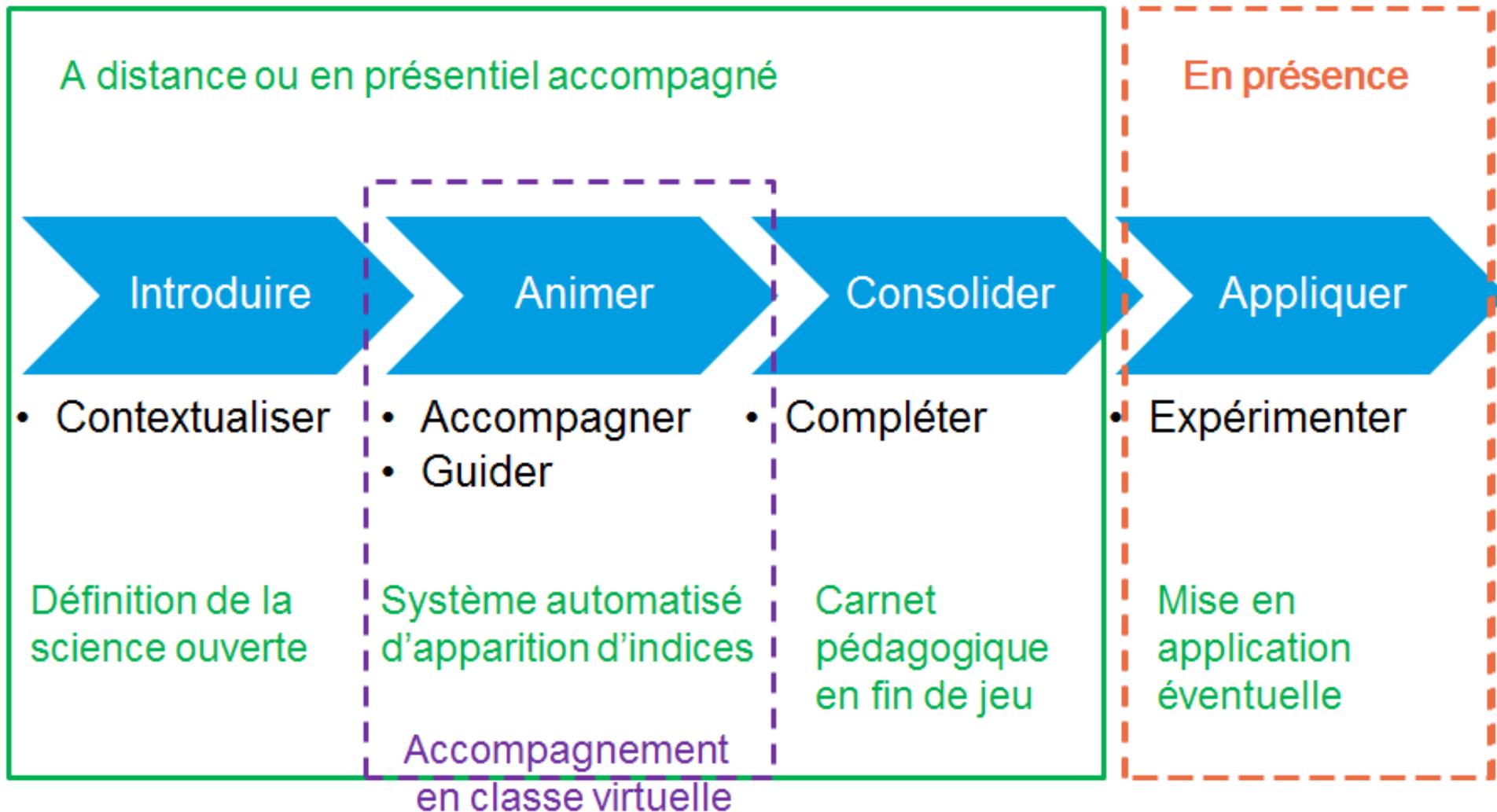
Objectifs pédagogiques	Code Carte mentale	Contenus du carnet pédagogique accessible en fin de jeu	Inscriptions sur les POST-IT
OP2	K	Les possibilités de rediffusion offertes à l'auteur par la loi pour une République numérique ne s'appliquent qu'aux articles publiés dans "un périodique paraissant au moins une fois par an". Les livres, chapitres de livre et actes de colloque, ne peuvent donc pas en bénéficier.	Revue (Loi pour une République numérique)
OP2	L	La loi pour une République numérique, promulguée en France en 2016, autorise un chercheur à rediffuser lui-même ses travaux, quel que soit le contrat signé avec son éditeur. Elle a été conçue pour encourager les chercheurs à déposer leurs publications en archive ouverte.	Postprint (Loi pour une République numérique)
OP8 OP6	M	Lorsque l'accès à la documentation est payant la pérennité de cet accès est compromise en cas de désabonnement. Par ailleurs face aux difficultés d'accès à certains contenus, les chercheurs ont développé des stratégies de contournement, en mettant eux-mêmes leurs travaux en ligne sur des réseaux sociaux spécialisés (ResearchGate, Academia), voire en utilisant des sites illégaux de dissémination de contenus scientifiques. Là encore ces voies de diffusion n'offrent pas de garantie quant à la pérennité des accès. L'abonnement d'une université à une ressource numérique ne garantit pas un accès pérenne : les accès peuvent être coupés pour différentes raisons (faillite de l'éditeur, coupures budgétaires, arrêt de la commercialisation...). Le libre accès, notamment le dépôt en archive ouverte, permet de s'assurer que la publication sera toujours accessible en ligne.	Pérennité de l'accès aux publications scientifiques
OP2	N	Le Plan National pour la Science Ouverte (2018) a été mis en oeuvre par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (France). Son objectif est de "faire sortir la recherche financée sur fonds publics du cadre confiné des bases de données fermées". Il concerne à la fois les publications et les données de recherche, qu'il vise à rendre librement accessibles dans un cadre légal, selon le principe "aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire". Il comprend des plans de financement, notamment pour atteindre 100% des publications financées sur fonds publics en accès libre.	Plan national pour la science ouverte
OP1	O	Quand il publie un article ou un livre, le chercheur doit signer avec l'éditeur un contrat ou une licence. A travers ce document juridique qui engage les deux parties, l'auteur cède à l'éditeur des droits de diffusion qui peuvent être exclusifs (seul l'éditeur a le droit de diffuser cet article) ou non exclusifs. Le contrat définit précisément les modes de diffusion et rediffusion (numérique/papier ; durée d'exploitation ; droits de traduction ; usage d'une licence libre). Dans l'édition universitaire, il n'y a pas systématiquement une contrepartie financière à la cession des droits.	Contrat de cession des droits d'auteur
OP7	P	La mise en libre accès permet également à un public plus large que la seule communauté universitaire d'avoir accès aux travaux scientifiques. L'accès ouvert constitue un enjeu sociétal afin de permettre aux citoyens (journalistes, collectivités locales, entreprises, associations...) d'accéder librement et gratuitement à la science, qui est un bien commun, facteur de progrès collectif.	Impact sociétal de l'accès ouvert aux publications scientifiques



JOURNEY TO OPEN SCIENCE

Scénario général d'utilisation :

Le jeu a été réalisé en vue d'une utilisation entièrement à distance en asynchrone (cadre vert). Un accompagnement en synchrone est possible (cadre violet) avec l'utilisation d'une classe virtuelle. Une extension en formation mixte est possible incluant une phase de mise en pratique de dépôt, le jeu s'utilisant pour contextualiser l'expérience (cadre orange).



JOURNEY TO OPEN SCIENCE

- Dans le cadre d'une utilisation en autonomie complète, vous trouverez ci-dessous une liste de ressources complémentaires qui pourront compléter l'activité :

DOI (Digital Object Identifier)	http://www.maisondesrevues.org/253 https://www.doi.org/
Accès restreint aux publications scientifiques	https://scienceouverte.couperin.org/la-publication-scientifique-aujourd'hui/
Accès aux documents physiques en bibliothèques universitaires	https://bibliotheques.u-bordeaux.fr/Infos-pratiques/FAQ-des-bibliotheques
Accès aux publications en ligne	https://bibliotheques.u-bordeaux.fr/Chercher-trouver/Des-documents-en-ligne
PEB (prêt entre bibliothèques)	https://bibliotheques.u-bordeaux.fr/Chercher-trouver/Pret-entre-bibliotheques-PEB
Circuit de publication scientifique	https://coop-ist.cirad.fr/publier-et-diffuser/les-modeles-economiques-des-revues/1-chiffres-cles-du-marche https://openaccess.univ-rennes1.fr/dechiffrer-vos-contrats-dediteur https://bibliotheques.u-bordeaux.fr/Soutien-a-la-recherche/Acces-ouvert-Open-access/Publier-en-acces-ouvert2 https://bibliotheques.u-bordeaux.fr/Soutien-a-la-recherche/Acces-ouvert-Open-access/Diffuser-en-acces-ouvert
Modalités de cession des droits d'auteur	https://www.ouvirlascience.fr/des-contrats-pour-la-science-ouverte/ https://scienceouverte.couperin.org/contrat/
Embargo	https://scienceouverte.couperin.org/versions-et-embargos/
Revue (Loi pour une République numérique)	https://www.ouvirlascience.fr/guide-dapplication-de-la-loi-pour-une-republique-numerique-article-30-ecrits-scientifiques/
Postprint (Loi pour une République numérique)	https://scinfolex.com/2016/10/31/open-access-queles-incidences-de-la-loi-republique-numerique/
Pérennité de l'accès aux publications scientifiques	https://www.erudit.org/en/journals/documentation/2019-v65-n3-documentation04880/1064745ar/
Plan national pour la science ouverte	https://www.ouvirlascience.fr/plan-national-pour-la-science-ouverte/
Contrat de cession des droits d'auteur	https://www.ouvirlascience.fr/des-contrats-pour-la-science-ouverte/ https://scienceouverte.couperin.org/contrat/
Impact sociétal de l'accès ouvert aux publications scientifiques	https://theconversation.com/science-ouverte-et-citoyenne-pourquoi-luniversite-doit-simpliquer-107825



JOURNEY TO OPEN SCIENCE

- Dans le cadre d'un accompagnement en présentiel, vous transformez l'activité à distance (cadre vert) en vous appuyant sur une proposition de déroulement que vous trouverez dans la fiche « séance de formation ». Certainement pour un public qui est moins en proximité avec la science ouverte.
- Dans le cadre d'une formation hybride, lors du présentiel, il peut être intéressant en fonction du niveau des étudiants, de compléter un contrat de cession de droit, de présenter un dépôt sur une plateforme, ou tout autre activité qui permettra de d'approcher les mécanismes de la science ouverte. Ici le public peut être préférentiellement des doctorants ou des post-doctorants.



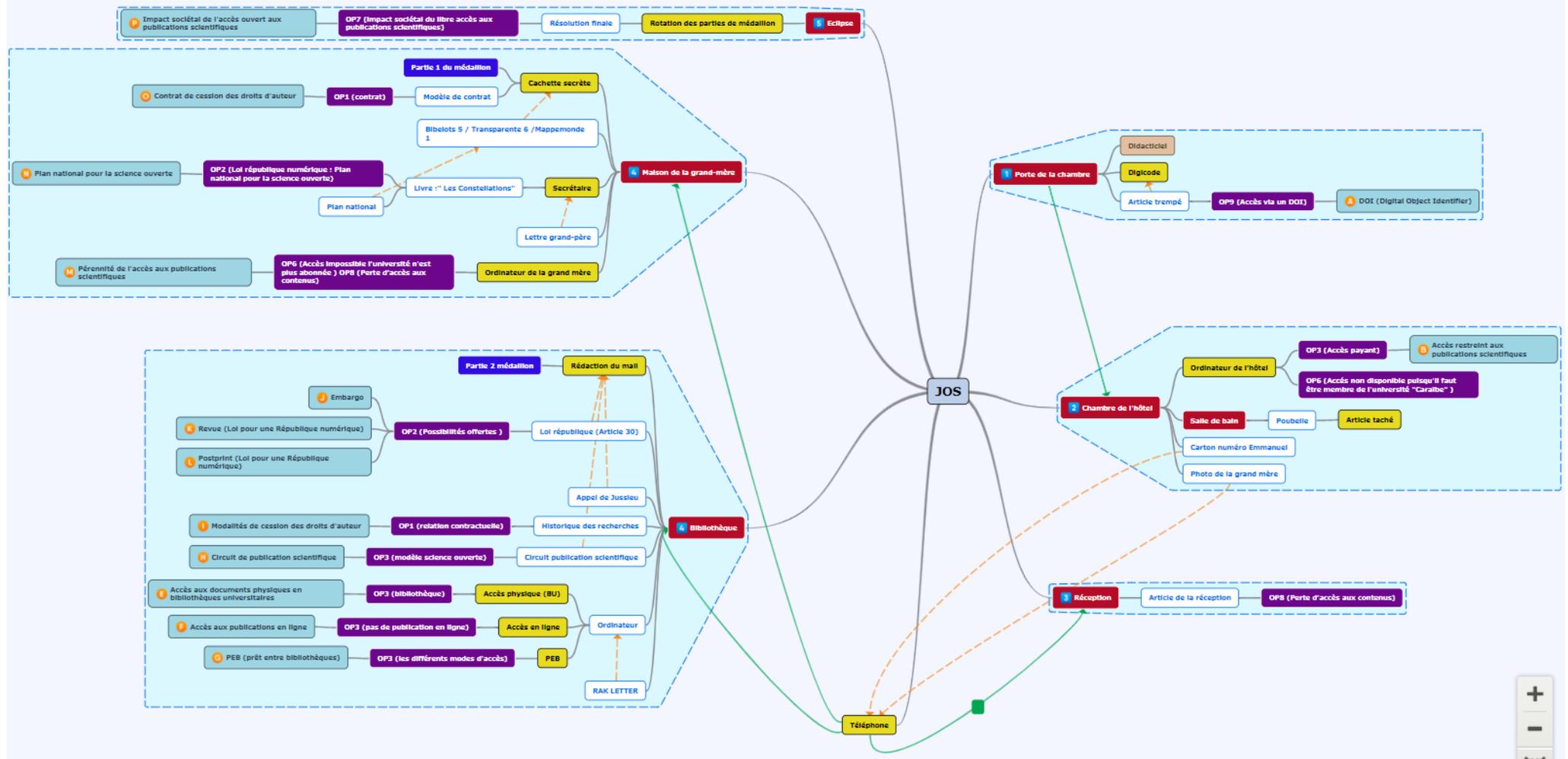
**JOURNEY TO
OPEN SCIENCE**

ANNEXES



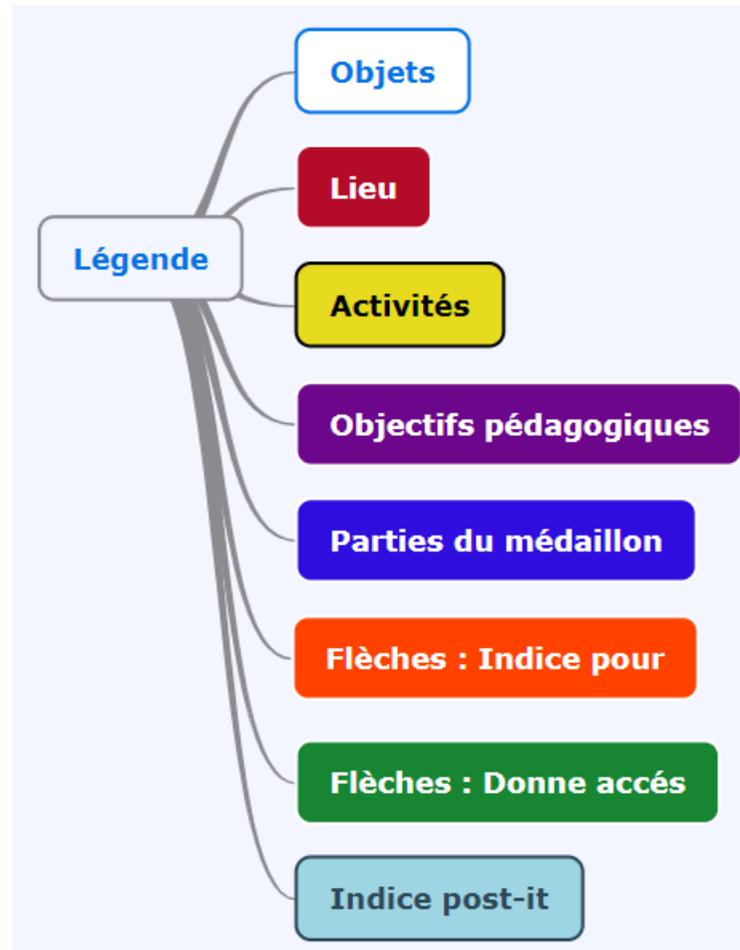
JOURNEY TO OPEN SCIENCE

Carte mentale : représentation du jeu (vue globale) / énigmes / indices / objectifs pédagogiques / post-it



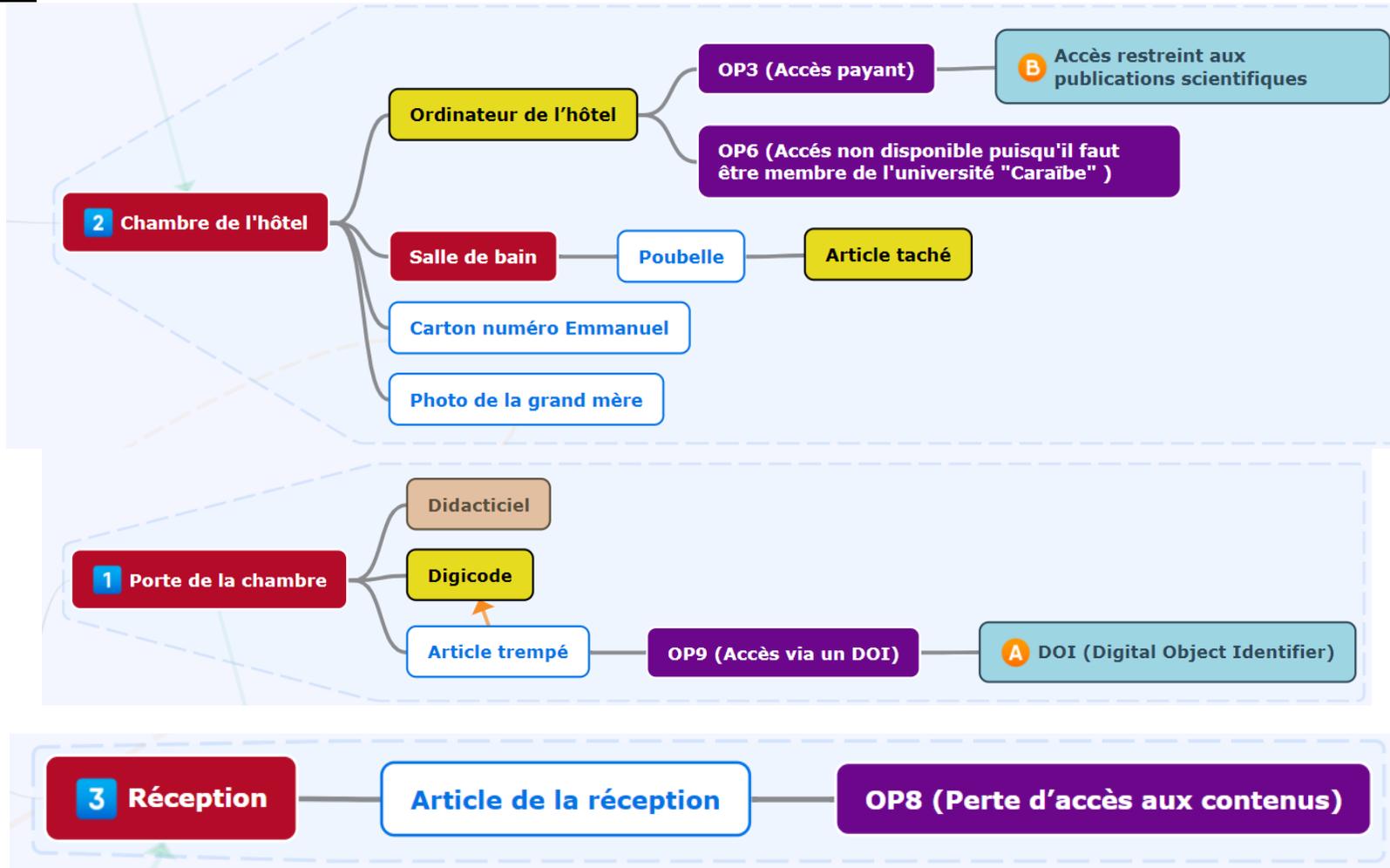
JOURNEY TO OPEN SCIENCE

Carte mentale : Légende



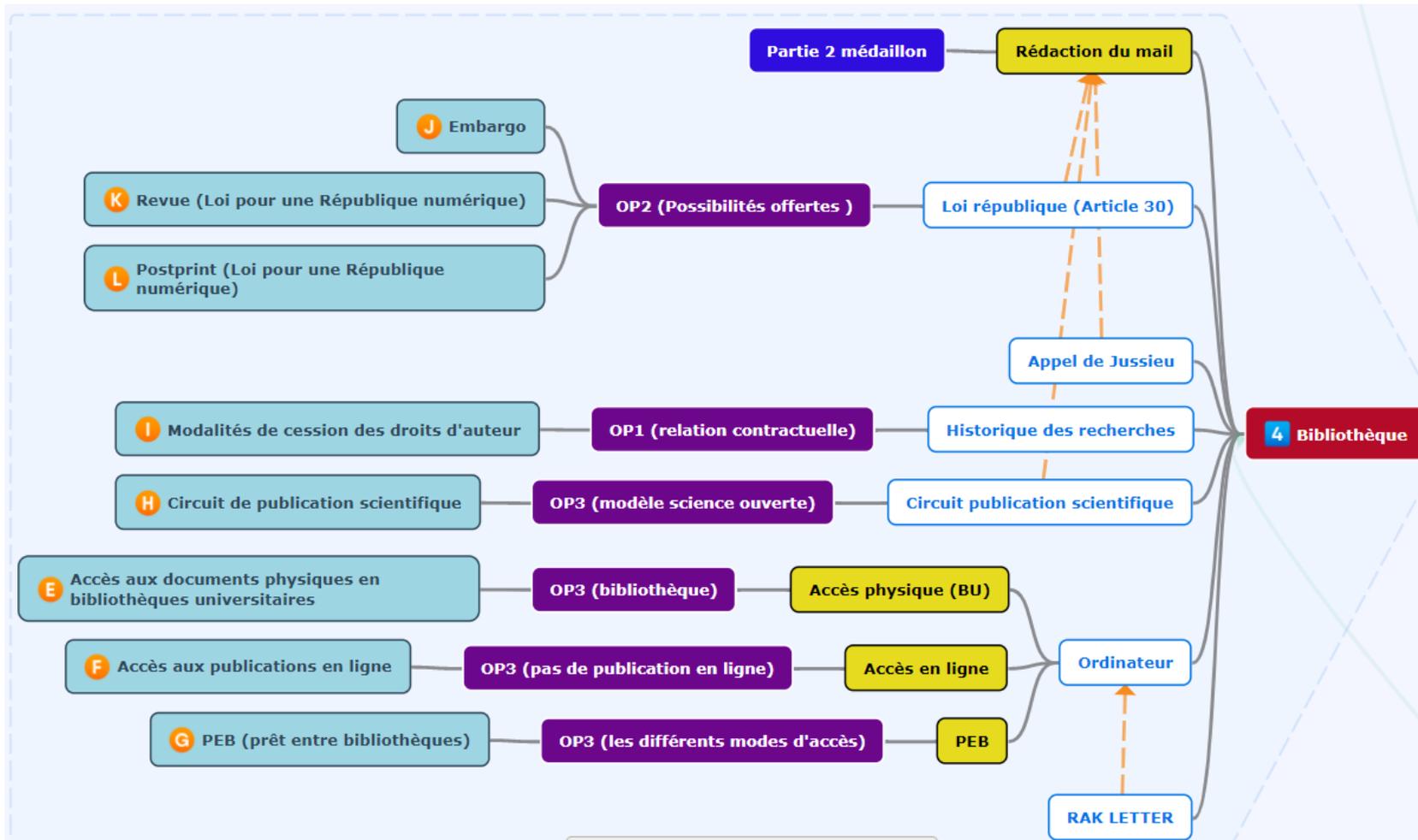
JOURNEY TO OPEN SCIENCE

Carte mentale :



JOURNEY TO OPEN SCIENCE

Carte mentale :



JOURNEY TO OPEN SCIENCE

Carte mentale :

